

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL957

présenté par

Mme Perrine Goulet, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances,  
Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot, Mme Pires Beaune, M. Baptiste,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. David, M. Delaporte,  
M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, Mme Jourdan,  
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault,  
Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Califer, M. Hajjar et M. Naillet

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque année avant le 30 avril, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant l'avancée de la mise en œuvre de la programmation prévue par la présente loi, son exécution et en particulier la création nette d'emplois effectuée et la répartition de ces emplois au sein des différentes juridictions. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés sous amendé par la rapporteure pour avis vise à permettre aux parlementaires de suivre la mise en œuvre de cette loi de programmation. Cela apparait essentiel au regard de la méthode mais surtout cela constituerait une garantie pour la bonne exécution de la loi.